

## **9. Résumé non technique de l'étude d'impact et conclusion**

### **9.1. Résumé non technique**

Le résumé non technique de l'étude d'impact a pour objet de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude.

L'étude d'impact permet d'analyser les effets directs, indirects, temporaires ou permanents, sur l'environnement, engendrés par les activités du site en fonctionnement normal (hors accidents traités dans l'étude de dangers). Pour chaque nuisance potentielle identifiée sont présentées les mesures mises en place, par le demandeur, pour supprimer, limiter voire compenser les inconvénients.

#### **9.1.1. Description sommaire des projets**

La société DRT envisage une modification des activités de l'établissement existant situé sur la commune de Vielle-Saint-Girons vis-à-vis de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette modification consiste principalement en :

- ▶ La modernisation du procédé de chauffage de fluide thermique,
- ▶ L'installation d'une unité de fabrication d'hydrogène,
- ▶ L'introduction d'une nouvelle synthèse (première étape de la synthèse des produits n°13 et n°14, voir pli confidentiel en annexe de la description des installations),
- ▶ Des modifications légères au niveau des stations suivantes :
  - ▷ Station TECHNIP 2 : augmentation de la capacité de production de DMO
  - ▷ Station SOLVANT 38 : changement de réactifs pour la fabrication du Terpinéol pur alpha
  - ▷ Station POLYTERPENES : mise en place d'un stockage vrac de résines
- ▶ La modernisation de parcs de stockage
- ▶ La construction d'une nouvelle entrée/route/zone d'attente de camions.

En parallèle, COFELY, DRT, SOLAREZO et la Caisse Des Dépôts, à travers la société Biomass Energy Solutions VSG, se sont rapprochés pour développer, dans le cadre de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE 4), un projet de centrale de cogénération biomasse sur la plate-forme de DRT à Vielle Saint-Girons.

### 9.1.2. Présentation de l'environnement du site

L'usine de DRT de Vielle-Saint-Girons s'insère à l'ouest du massif forestier des Landes, à 5 kilomètres de l'océan. Il s'agit en fait de la limite de la zone dunaire et de la plaine des Landes.

A ce jour, le site DRT Vielle-Saint-Girons est limitrophe avec :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Au Nord :</b>   | ▶ la route départementale RD42,<br>▶ des parcelles boisées appartenant à la commune, avec au-delà la mairie, le bourg, des habitations, des commerces, la salle des fêtes et un bureau de poste. |
| <b>A l'Est :</b>   | ▶ le chemin Deles, avec au-delà les habitations du quartier Deles,<br>▶ des espaces boisés appartenant à des particuliers ou à DRT.  |
| <b>Au Sud :</b>    | ▶ la zone artisanale DELES,<br>▶ des espaces boisés appartenant à des particuliers ou à DRT.   |
| <b>A l'Ouest :</b> | ▶ la route départementale RD 652,<br>▶ des terrains avec quelques habitations,<br>▶ des espaces boisés appartenant à des particuliers ou à DRT.  |

Tableau 124: Limites du site

### 9.1.3. Tableau de synthèse : enjeux / impacts / mesures

Le tableau suivant récapitule les impacts du projet sur les différents paramètres de l'environnement, ainsi que les mesures de suppression, réduction et/ou compensation déterminées.

L'échelle de couleur adoptée pour clarifier la hiérarchisation des impacts est la suivante :

| Impact FORT | Impact MODERE | Impact FAIBLE | Pas d'impact |
|-------------|---------------|---------------|--------------|
|-------------|---------------|---------------|--------------|

L'appréciation de la hiérarchisation des impacts est qualitative et s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- ▶ L'évaluation de la situation actuelle est basée sur des critères qualitatifs ou quantitatifs lorsque c'est possible.
- ▶ Une augmentation comprise entre 0 et 20% par rapport à la situation actuelle (précédent DDAE de 2008 de DRT) ou un impact supplémentaire apporté par les projets jugé non significatif ne modifie pas la classe l'impact actuel ;
- ▶ Une augmentation comprise entre 20 et 40% par rapport à la situation actuelle (précédent DDAE de 2008 de DRT) modifie d'une classe l'impact actuel : par exemple, passage d'une absence d'impact à un impact jugé faible ;
- ▶ Une augmentation comprise entre 40 et 60% par rapport à la situation actuelle (précédent DDAE de 2008 de DRT) modifie de deux classes l'impact actuel : par exemple, passage d'une absence d'impact à un impact jugé modéré ;
- ▶ Une augmentation de plus de 60% par rapport à la situation actuelle (précédent DDAE de 2008 de DRT) modifie de trois classes l'impact actuel : par exemple, passage d'une absence d'impact à un impact jugé fort.

Au contraire, une baisse d'un paramètre a un impact positif et peut conduire à un changement de classe d'impact si la baisse est significative.

En ce qui concerne l'impact actuel, il est retenu un impact faible dans la mesure où le site respecte l'arrêté préfectoral en vigueur et qu'il n'y a pas eu de gênes pour les riverains.

Dans le cas où l'arrêté préfectoral n'est pas respecté ou si des gênes ont été ressenties par les riverains, il est retenu un impact modéré ou fort.

| Thème                  | Impact global     |                  | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD) | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires |
|------------------------|-------------------|------------------|---|--|--|---|-------------------------|
|                        | Sig. significatif | Non significatif |   |  |  |   |                         |
| <b>Milieu Physique</b> |                   |                  |   |  |  |   |                         |
| Relief                 | X                 | -                | Site caractérisé par un relief relativement uniforme  | -  | Ensemble des projets non impactant sur le relief   | Ensemble des projets non impactant sur le relief  | -                       |
| Climat                 | X                 | -                | CO <sub>2</sub> constitue le principal gaz à effet de serre émanant de DRT.<br>Emissions de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières, nécessaire à la production de vapeur et au chauffage de fluide thermique<br>➔ Site DRT Vieille-Saint-Girons soumis aux quotas des émissions de gaz à effet de serre | Surveillance périodique des consommations                                  | Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> (estimée à ~50% par rapport à la situation actuelle) suite à la modernisation du procédé de chauffage fluide thermique et la sous-traitance de la production de vapeur (cogénération biomasse)<br>➔ évolution positive donc impact considéré faible | Emissions de CO <sub>2</sub> liées au site DRT et aux émissions de CO <sub>2</sub> de la nouvelle chaudière biomasse<br>L'exploitation d'une telle centrale génère des émissions de carbone 8 fois inférieures aux émissions liées aux énergies fossiles<br>➔ Empreinte carbone globale amoindrie ➔ évolution positive donc impact considéré faible |                         |

| Thème             | Impact global | Impact actuel de DRT   | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)  | Impact futur suite aux projets DRT  | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires   |
|-------------------|---------------|--|---|---|---|---|
|                   | Sigificatif   | Non significatif   |   |   |   |   |
| Sols et sous sols | X             | Aucune pollution constatée au niveau du réseau des piézomètres de contrôle situés en aval hydraulique du site DRT Vieille-Saint-Girons<br>→ Respect des critères de surveillance de l'arrêté préfectoral | Rétentions sous les stockages, surfaces imperméabilisées pour les aires de travail<br>Surveillance de la nappe phréatique par des mesures trimestrielles de pH, DCO, MES, indices Phénols et Chlorures sur 4 piézomètres. | Installations futures conformément aux règles de bonnes pratiques actuelles et de l'arrêté préfectoral en vigueur<br>→ impact faible équivalent à l'impact actuel   | Installations futures de DRT et centrale cogénération exploitées conformément aux bonnes règles de bonnes pratiques DRT actuelles et de l'arrêté préfectoral en vigueur<br>→ impact faible équivalent à l'impact actuel | Installations futures de DRT et centrale cogénération exploitées conformément aux bonnes règles de bonnes pratiques DRT actuelles et de l'arrêté préfectoral en vigueur<br>→ impact faible équivalent à l'impact actuel |
| Eaux souterraines | X             | Eaux pluviales et purges de déconcentration des circuits de réfrigération satisfaisant aux critères de non pollution rejetés dans la nappe par infiltration<br>→ Rejets conformes à l'arrêté préfectoral | Surveillance de la nappe phréatique par des mesures trimestrielles de pH, DCO, MES, indices Phénols et Chlorures sur 4 piézomètres.<br>Contrôle des eaux avant infiltration   | Augmentation des eaux de ruissellement due à l'augmentation des surfaces imperméabilisées (~5% en interne et ~30% en tenant compte de la zone d'attente) des projets de DRT avec un impact négligeable sur la qualité des eaux<br>→ impact faible | Augmentation des eaux de ruissellement due à l'augmentation des surfaces imperméabilisées (~35%) de l'ensemble des projets avec un impact négligeable sur la qualité des eaux<br>→ impact faible                        | Renforcement de la surveillance sol/eaux souterraines par 3 piézomètres complémentaires dans la partie cogénération/BES   |

| Thème                     | Impact global                    | Impact actuel de DRT   | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)              | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires  |
|---------------------------|----------------------------------|--|---|--|---|--|
|                           | Significatif<br>Non significatif | Positif<br>Slightly positif  |   |  |   |  |
| Milieu eau : consommation | X                                | Alimentation en eau potable depuis le réseau de distribution public et alimentation en eau industrielle depuis 5 puits de forage.<br>→ Respect de l'arrêté préfectoral en termes de consommation | Absence de refroidissement circuit récupération condensats du circuit vapeur, compteurs | Consommation d'eau industrielle en légère hausse (~5% par rapport au DDAE de 2008).<br>Consommation d'eau potable en hausse (~20% par rapport au DDAE de 2008).<br>→ impact faible | Consommation d'eau industrielle liée à l'ensemble des projets en légère hausse (~5% par rapport au DDAE DRT de 2008)<br>Consommation d'eau potable liée à l'ensemble des projets en hausse (~20% par rapport au DDAE DRT de 2008).<br>→ impact faible | Pour la centrale de cogénération biomasse :<br>- Mise en place d'un aérocondenseur sec pour limiter les consommations<br>- Réutilisation des purges chaudières / purges GTA pour l'extinction des cendres sous foyer |

| Thème                        | Impact global       | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)  | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires   |
|------------------------------|---------------------|---|---|--|---|---|
|                              | Significatif<br>Non | Significatif<br>Oui   | Positif   |  |   |   |
| Milieu eau : rejets liquides | X                   | - Eaux pluviales infiltrées : si pollution, envoyées à la STEP<br>- Rejets d'eaux résiduaires chimiques envoyées à la STEP<br>- Rejets d'eaux domestiques associés à des systèmes d'assainissement autonome | Réseau séparatif des eaux Investissements réalisés au niveau de la STEP visant l'amélioration de ses performances et ainsi la diminution l'impact environnemental | Augmentation des rejets d'eaux pluviales (~5% de surfaces imperméabilisées interne et ~30% en tenant compte de la zone d'attente) Rejets équivalents à la situation actuelle pour les eaux résiduaires chimiques par rapport au DDAE2008 | Augmentation des rejets d'eaux pluviales (~35% de surfaces imperméabilisées au global) et de moins de 5% des eaux à risques chimiques STEP suffisamment dimensionnée pour traiter l'ensemble des rejets | Réseau de collecte séparatif entre DRT / BES Velle-Saint-Girons<br>Création d'un bassin de sécurité |

➔ Rejets conformes à l'arrêté préfectoral en vigueur.

| Thème               | Impact global | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)  | Impact futur suite aux projets DRT  | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires |
|---------------------|---------------|---|---|---|---|-------------------------|
|                     | Significatif  | Non significatif  |   |   |   |                         |
| Eaux superficielles | X             | Rejets dans l'Océan Atlantique de la STEP DRT Velle-Saint-Girons qui traite les rejets des usines GRANEL à Lesperton, DRT, Action Pin et Firmenich à Castets et DRT Velle Saint-Girons.<br>→ Respect des valeurs limites de rejet en sortie de STEP fixées par l'arrêté préfectoral<br>→ Qualité des eaux de baignade bonne (source : ministère chargé de la santé) | Investissements réalisés au niveau de la STEP visant l'amélioration de ses performances et ainsi la diminution de l'impact environnemental. | Capacité de traitement de la STEP de Velle Saint-Girons suffisante pour traiter l'ensemble des rejets de la plateforme et extérieurs (Lesperon, Castets) en conformité avec l'arrêté préfectoral<br>→ impact faible | Capacité de traitement de la STEP de Velle Saint-Girons suffisante pour traiter l'ensemble des rejets de la plateforme et extérieurs (Lesperon, Castets) en conformité avec l'arrêté préfectoral<br>→ impact faible |                         |

| Thème            | Impact global | Impact actuel de DRT | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD) | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES  | Mesures supplémentaires  |
|------------------|---------------|----------------------|--|--|--|--|
|                  | Significatif  | Non significatif     | Positif  | Négatif  | Significatif   |  |
| Qualité de l'air | X             |                      |  | <p>Rejets de vapeurs de solvants organiques (Composés Organiques Volatils, COV), rejets issus des installations de combustion, rejets de poussières</p> <p>Plan de gestion des solvants DRT</p> <p>Application des Meilleures Techniques Disponibles</p> <p>Campagne de mesures AIRAQ en cours</p> | <p>Nouveaux rejets de COV (méthanol, acide acétique) mais globalement, émissions de COV en diminution d'~30% par rapport au DDAE 2008</p> <p>Rejets issus des installations de combustion propres à DRT en baisse importante par rapport au DDAE 2008</p> <p>Emissions globales en baisse pour le CO<sub>2</sub> et le SO<sub>2</sub> par rapport au DDAE 2008 (de l'ordre de -50%)</p> <p>→ évolution positive donc impact faible</p> | <p>Quantité de COV émise inférieure au DDAE 2008.</p> <p>Nouvelles émissions issues de la chaudière biomasse cogénération</p> <p>Emissions globales en hausse pour les NOx par rapport au DDAE 2008 (de l'ordre de 70%)</p> <p>Emissions globales en baisse pour le CO<sub>2</sub> et le SO<sub>2</sub> par rapport au DDAE 2008 (de l'ordre de -50%)</p> <p>→ impact faible</p> |
|                  |               |                      |  |  |  |  |

| Thème                                 | Impact global | Impact actuel de DRT | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)  | Impact futur suite aux projets DRT  | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES  | Measures supplémentaires  |
|---------------------------------------|---------------|----------------------|---|---|--|---|
|                                       | Significatif  | Non significatif     |   |   |  |   |
| <b>Paysage et Patrimoine culturel</b> |               |                      |   |   |  |   |
| Paysage                               |               |                      |   | Mise en place d'une colonne DMO d'une hauteur d'~50 m.<br>Impact paysager de la nouvelle zone d'attente limité par la présence des nombreux écrans visuels limographes.<br>Zone défrichée uniquement visible depuis les axes de circulation, depuis une partie de la zone d'activité localisée au sud de l'établissement DRT<br>→ impact modéré | Centrale de cogénération biomasse, colonne DMO et nouvelle zone d'attente, perceptibles depuis le chemin de Délés<br>→ impact modéré | Aménagement paysager et architectural des nouvelles installations réalisée par un architecte.<br>Conservation de la végétation à l'intérieur de l'emprise du projet dont la disparition n'est pas nécessaire au futur aménagement |
|                                       |               |                      | Unités de grande hauteur implantées en retrait par rapport aux routes départementales CD 42 et CD 652.<br>Etablissement masqué par la forêt landaise sauf à proximité de la route CD 42 | -   |  |   |

| Thème  | Impact global                      | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)                                       | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES  | Mesures supplémentaires |
|--|------------------------------------|---|--|--|--|-------------------------|
|  | Sigificatif<br>Non<br>significatif | Positif<br>significatif   |  |  |  |                         |
| Patrimoine culturel, archéologique et historique | X                                  | Aucun impact sur le patrimoine  | -  | Nouveaux projets non impactant sur les biens appartenant au patrimoine culturel<br>→ pas d'impact                            | Ensemble des projets non impactant sur les biens appartenant au patrimoine culturel<br>→ pas d'impact                        |                         |
| <b>Milieu naturel</b>                            |                                    |   |  |  |  |                         |
| Habitats et végétation                           | X                                  | Pas de rejets d'effluents liquides directement dans le milieu naturel environnant impactant la flore locale | Possibilité de maîtrise d'une éventuelle pollution par les surfaces imperméabilisées et les bassins de sécurité. | Absence d'habitats d'intérêt communautaire, absence de flore patrimonial et impact limité du défrichement<br>→ impact faible | Absence d'habitats d'intérêt communautaire, absence de flore patrimonial et impact limité du défrichement<br>→ impact faible |                         |

| Thème | Impact global                           | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques / suppression / réduction existantes (MTD)                  | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES  | Mesures supplémentaires  |
|-------|---|---|---|--|--|--|
|       | Significatif<br>Non<br>Pas significatif |   |   |  |  |  |
| Faune | X                                       | Dérangement faible de la faune par le mouvement dû au personnel et à la faible circulation à l'intérieur du site<br>Bruit généré de nature à éloigner l'avifaune et la faune terrestre locale pendant la période d'activité, en journée<br>Environnement du site très marqué par les activités humaines | Rationalisation des procédés de fabrication permettant de diminuer le trafic de certains flux | Aire d'étude constituée d'espèces communes au milieu fermé de pinède, secteur peu fonctionnel pour la faune<br><br>Absence d'enjeu particulier identifié sur la faune<br><br>Impact limité des travaux sur la faune<br>→ impact faible | Aire d'étude constituée d'espèces communes au milieu fermé de pinède, secteur peu fonctionnel pour la faune<br><br>Absence d'enjeu particulier identifié sur la faune<br><br>Impact limité des travaux sur la faune<br>→ impact faible | -<br><br>Impact limité des travaux sur la faune<br>→ impact faible |

| Thème                 | Impact global    | Impact actuel de DRT   | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)                   | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires |
|-----------------------|------------------|--|--|--|---|-------------------------|
|                       | Significatif Non | Significatif Positif   |  |  |   |                         |
| Milieux remarquables  | X                | Absence d'incidence directe du site sur le patrimoine naturel (NATURA 2000 et ZNIEFF). | Surveillance régulière de la qualité des eaux de la nappe superficielle Mis en œuvre des MTD | Absence d'incidence NATURA 2000<br>→ pas d'impact  | Absence d'incidence NATURA 2000<br>→ pas d'impact   |                         |
| Activités économiques | X                | Site employant ~400 personnes (emplois directs)  | -  | Création de plus de 5 emplois directs<br>Création d'emplois indirects générés par l'amont et laval de l'activité.<br>→ évolution positive pour l'économie locale | Création de 14 postes directs pour l'exploitation des installations de Biomass Energy Solutions VSG et création de 5 emplois directs liés aux projets DRT.<br>→ évolution positive pour l'économie locale |                         |

| Thème                     | Impact global       | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD) | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires   |
|---------------------------|---------------------|---|--|--|---|---|
|                           | Siginificatif<br>N° | Significatif  |  |  |   |   |
| Voiries et trafic routier | X                   | Trafic concerne les véhicules légers du personnel, visiteurs et entreprises extérieures, poids lourds pour les réceptions de matières et expéditions, transferts inter-sites et déchets | Optimisation des allers-retours inter-sites                                | Baisse des flux logistiques estimés à ~10% par rapport au DDAE de 2008.<br>→ évolution positive donc impact faible | ~150 passages par jour de poids lourds (dont ~50 relatifs au projet BES Vieille-Saint-Girons).<br>Augmentation globale du trafic d'~25 % par rapport au DDAE de 2008<br>→ impact modéré | Création d'une nouvelle entrée au sud-est de la plateforme permettant d'éviter le trafic poids lourds à l'entrée du bourg de la commune et de mieux séparer les flux véhicules légers et poids lourds pour des raisons de sécurité. |

| Thème          | Impact global | Impact actuel de DRT | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTTD) | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires   |
|----------------|---------------|----------------------|---|--|---|---|
|                | Significatif  | Non significatif     | Positif   |  |   |   |
| Réseaux divers | X             |                      |   | <p>Connexion au réseau ERDF, d'eau potable et au réseau de gaz naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> | <p>Nouvelles unités dotées des extensions de réseaux indispensables à leur exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ pas d'impact sur les réseaux locaux</li> </ul> | <p>Nouvelles installations de la centrale de cogénération biomasse et de projets DRT dotées des extensions de réseaux d'eaux indispensables à leur exploitation.</p> <p>Nouvelles installations alimentées en électricité depuis les installations électriques existantes de la plateforme</p> <p>Mise en place d'une ligne électrique de 500 m au maximum entre les installations de Biomass Energy Solutions VSG et l'alimentation ERDF<br/>➔ impact faible</p> |

| Thème  | Impact global       | Impact actuel de DRT  | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD)  | Impact futur suite aux projets DRT  | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires   |
|--------|---------------------|---|---|---|---|---|
|        | Significatif<br>Non | Significatif<br>Oui   |   |   |   |   |
| Bruit  | X                   | Valeurs mesurées en limite d'entreprise de l'établissement conformes aux valeurs fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation | Equipements conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. Etudes périodiques sur les niveaux sonores  | Les projets DRT n'amènent pas de nouvelles sources de bruit mise à part l'unité de production d'hydrogène qui sera l'objet d'une étude bruit lors de la phase de conception afin de respecter les seuils réglementaires.<br><br>→ impact faible | Estimations de contribution sonore en limite de propriété inférieures aux objectifs de niveau sonores<br><br>→ impact faible  | Mise en œuvre de préconisations acoustiques nécessaires sur la conception des bâtiments et équipements        |
| Odeurs | X                   | Odeurs liées aux activités du site.<br>Gênes perçues par les riverains  | - Couverture et inertage des stockeurs<br>- Couverture de bassins de décantation et du réseau de collecte<br>- Pièges à froid<br>- Colonnes de lavages<br>- Oxydation thermique<br>- Campagne AIRAQ en cours. | Cogénération non génératrice de nuisance olfactive supplémentaire.<br>Démarche de réduction des nuisances olfactives poursuivie dans le cadre des projets de développement DRT<br><br>→ impact modéré   | Cogénération non génératrice de nuisance olfactive supplémentaire.<br>Démarche de réduction des nuisances olfactives poursuivie dans le cadre des projets de développement DRT<br><br>→ impact modéré | Mise en œuvre des meilleures techniques disponibles dans le cadre des projets permettant de diminuer l'impact |

| Thème               | Impact global       | Impact actuel de DRT | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD) | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES   | Mesures supplémentaires   |
|---------------------|---------------------|----------------------|--|--|---|---|
|                     | Significatif<br>Non | Significatif<br>Oui  | Positif  |  |   |   |
| Gestion des déchets |                     |                      |  | <p>Création de déchets industriels spéciaux et de déchets industriels banals</p> <p>➔ Gestion des déchets conforme à la réglementation</p> | <p>Gestion des déchets, tri sélectif, valorisation si possible</p> <p>Création de déchets de combustion de résidus de combustion liés à la nouvelle installation de chauffage de fluide thermique</p> <p>Nouveaux déchets de résidus de combustion liés à la nouvelle installation de chauffage de fluide thermique</p> | <p>Nouveaux DIS générés par la centrale cogénération traités en externe par des sociétés spécialisées.</p> <p>Nouveaux DIB générés par la centrale cogénération valorisés en interne ou en externe.</p> <p>Déchets futurs de même nature avec globalement une augmentation.</p> <p>Sous-produits issus de la chaudière biomasse (cendres) sont de nouveaux déchets sur la plateforme pour une quantité similaire à l'état actuel de la plate-forme.</p> <p>➔ impact faible</p> <p>➔ impact faible</p> |

| Thème   | Impact global | Impact actuel de DRT | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD) | Impact futur suite aux projets DRT   | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES  | Mesures supplémentaires   |
|---------|---------------|----------------------|--|--|--|---|
|         | Significatif  | Non significatif     |  |  |  |   |
| Energie | X             |                      | Utilisation d'électricité, gaz naturel, et de co-produits                  | Mise en place de mesures qui visent à une utilisation rationnelle de l'énergie | Consommation électrique en baisse d'~15% par rapport DDAE 2008<br>Consommation en gaz naturel (énergie fossile) en baisse (~35% par rapport au DDAE 2008)<br>Renforcement de la valorisation énergétique des co-produits (dont énergie renouvelable) | Efficacité énergétique prise en compte à tous les stades de l'industrialisation et la majorité des MTD proposées sont mises en œuvre.<br>Energies produites à l'horizon 2014 par la centrale de cogénération biomasse. ➔ évolution positive donc impact faible<br>➔ évolution positive donc impact faible |

| Thème            | Impact global | Impact actuel de DRT | Mesures de contrôle et techniques suppression / réduction existantes (MTD) | Impact futur suite aux projets DRT  | Impact global suite aux projets sur la plateforme DRT/BES                                   | Measures supplémentaires  |
|------------------|---------------|----------------------|--|---|---|---|
|                  | Sigificatif   | Non significatif     | Significatif Positif   |   |   |   |
| Impact sanitaire | X             |                      |  | <p>Impact sanitaire du site considéré comme acceptable</p> <p>Risque sanitaire non préoccupant suite au DDAE 2008</p> | <p>Surveillance des émissions</p> <p>Mise en œuvre de Meilleures Techniques Disponibles</p> | <p>En l'état actuel des connaissances sur les effets toxicologiques des polluants émis dans l'environnement et des méthodologies d'évaluation des risques sanitaires :</p> <p>impact lié aux émissions futures de la plate-forme DRT sur la santé des populations non préoccupant → impact faible</p> <p>En l'état actuel des connaissances sur les effets toxicologiques des polluants émis dans l'environnement et des méthodologies d'évaluation des risques sanitaires :</p> <p>impact lié aux émissions futures de la plate-forme DRT / Biomass Energy Solutions VSG sur la santé des populations non préoccupant → impact faible</p> <p>Mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles sur les nouvelles installations</p> |

## 9.2. Conclusion

DRT envisage, sur son site de Vielle-Saint-Girons, plusieurs projets comme la modernisation du procédé de chauffage de fluide thermique, l'installation d'une unité de fabrication d'hydrogène, l'introduction d'une nouvelle synthèse, des modifications légères sur ses stations de production, la modernisation de parcs de stockage, la construction d'une nouvelle entrée/route/zone d'attente de camions.

Les modifications de l'activité de l'établissement DRT de Vielle-Saint-Girons s'inscriront dans le cadre de l'activité existante, dédiée à la transformation et fabrication de produits chimiques à base de sous produits de papeterie, de colophane et gemme et d'essence de térébenthine.

Compte-tenu de la nature des activités mises en jeu, les impacts supplémentaires apportés par les projets sur le climat, l'air, l'eau, le sol, le trafic, le niveau sonore, le paysage, l'utilisation d'énergie seront faibles à modérés. L'impact actuel du site n'est donc pas modifié de manière notable.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié d'incidence sur les milieux naturels sensibles.

En l'état actuel des connaissances sur les effets toxicologiques des polluants émis dans l'environnement et des méthodologies d'évaluation des risques sanitaires, les niveaux de risque liés aux émissions futures du site DRT Vielle-Saint-Girons sont considérés comme non préoccupants et il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de gestion particulières.

Lorsque cela est nécessaire, des actions sont prises pour limiter les nuisances des activités de DRT Vielle-Saint-Girons. Des efforts sont notamment entrepris par DRT pour valoriser les co-produits en interne et pour privilégier les combustibles d'origine renouvelable. Par ailleurs, des mesures sont mises en place pour réduire les rejets atmosphériques et liquides du site en se basant sur les meilleures techniques disponibles issues des BREFs (documents de référence).

Parmi elles, on peut citer l'application des valeurs limites d'émissions atmosphériques les plus contraignantes pour la nouvelle installation modernisant le procédé de chauffage de fluide thermique.

La station de production d'hydrogène sur site sera exploitée selon les meilleures techniques disponibles et s'inscrit dans une démarche d'amélioration diminuant l'impact sur l'environnement au travers du trafic et du climat.

De même, la station d'épuration de DRT Vielle Saint-Girons fait partie des meilleures techniques disponibles. Elle a fait l'objet d'une étude et d'un investissement majeur réalisé en 2010 / 2011 visant l'augmentation de la capacité du traitement biologique ainsi que l'amélioration des performances. Cela permet de traiter de nouveaux flux supplémentaires liés aux projets de développement du groupe DRT.

La réorganisation de la production sur les sites DRT de Vielle Saint Girons et de Castets permet de moderniser l'outil industriel, d'optimiser les flux de produits et le trafic associé afin de tendre vers une diminution de l'impact environnemental dans un contexte d'augmentation de l'activité industrielle.

## **10. Sommaire des annexes**

- Annexe 1 Comparatif aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD)**
- Annexe 2 Etude d'impact acoustique des projets de centrale de cogénération biomasse et de DRT sur Vieille Saint-Girons**
- Annexe 3 Résultats et graphes associés à l'étude d'impact sanitaire**

